



- Démarche : Demande d'aide FIPTH - Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés
- Organisme : Service de l'Emploi, section TAM - Traitement Administratif des Mesures d'aide à l'emploi

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement Numéro TAHITI	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

<u>Cette démarche concerne la demande d'aide financière pour :</u>

- les frais liés à l'aménagement de postes ou de locaux de travail ;
- les aides à la création, au développement ou à la pérennisation d'établissements de travail protégé, notamment les entreprises adaptées, les centres de distribution de travail à domicile et les Établissements et services d'aide par le travail (ESAT), y compris en abondement d'autres aides publiques, dans la limite des plafonds réglementaires ;
- toutes actions favorisant l'accès ou le maintien en emploi des personnes handicapées ;
- les frais liés à l'aménagement du poste de travail à domicile dans le cadre d'un emploi pérenne exercé en télétravail ou sous statut de travailleur handicapé indépendant ;
- les frais liés à l'acquisition de matériel professionnel spécifique nécessaire à l'exercice ou à l'accès à une activité professionnelle, à l'exclusion de celui pris en charge par la Caisse de prévoyance sociale (CPS) ou tout autre dispositif public ;
- les frais liés à la participation à des actions de formation professionnelle, lorsque celles-ci sont spécifiquement destinées à des travailleurs handicapés ou nécessitent une adaptation particulière de l'environnement, des contenus ou des modalités d'accueil, conformément à l'article LP. 5313-3 du code du travail.

<u>Traitement des données : </u>

Le Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelle traite les données recueillies dans ce formulaire exclusivement pour l'instruction, l'attribution et le contrôle de l'octroi d'aides financières du FIPTH.

<u>Base légale :</u>

Le traitement de ces données est fondé sur l'article 6-1 c du RGPD et l'art. 4 de l'arrêté 1719 CM du 11 septembre 2025.

<u>Conservation des données :</u>

Les données recueillies sont conservées dans l'application Mes-Démarches durant 1 an maximum, puis supprimées de l'application.

Les données sont également conservées par le SEFI pendant 5 ans après la clôture du dossier, pour contrôle/contentieux avant archivage ou suppression.

Demande d'aide FIPTH - Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

<u>Accès aux données :</u>

En plus des agents du SEFI, les données sont accessibles ou communiquées à nos prestataires techniques (hébergement, maintenance, outils informatiques).

<u>Exercez vos droits :</u>

Vous disposez de droits sur vos données (accès, rectification, limitation et, sous certaines conditions, opposition et effacement).

- Vous pouvez adresser une demande de droit ou poser une question sur l'utilisation de vos données <u>ensuivant ce lien</u> : <https://api.dastr.eu/v1/client/data-subject-request/page?id=1192&key=9C2yjQRSM2IGliz14I0r746ZKnGsHjLcEba2YV99Exj>

- Vous pouvez également exercer vos droits <u>par courrier postal</u> :

Déléguée à la Protection des Données

A : Direction du système d'information

BP 4574, 98713 PAPEETE.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS

1. Une fois votre dossier déposé, vous recevrez un accusé de réception.

2. La complétude du dossier sera étudiée par le Service de l'Emploi.

Vous pourriez être contacté via la messagerie Mes-Démarches pour des informations et/ou pièces complémentaires qui seraient nécessaires à l'instruction de votre dossier.

<u>/!\ Si aucune mise en conformité n'a été faite dans les 15 jours suivant la demande du Service de l'Emploi, le dossier sera refusé et ne sera pas présenté au Comité consultatif pour l'inclusion professionnelle.</u>

3. <u>A réception de l'accusé de complétude du dossier</u>, il sera présenté au Comité consultatif pour l'inclusion professionnelle sous trente jours, conformément à l'arrêté n° 1719 CM du 11 septembre 2025.

4. Vous serez notifié de la décision du CCIP via Mes-Démarches.

IDENTIFICATION DEMANDEUR

Organisme demandeur

Type d'organisme demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Association à but non lucratif

Comité social et économique

Congrégation religieuse

Coopérative à but lucratif

Coopérative à but non lucratif

Etablissement de travail protégé

Fondation à but lucratif

Fondation à but non lucratif

Groupement d'intérêt économique

Mutuelle

Demande d'aide FIPTH - Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

- Société commerciale
- Société d'économie mixte
- Syndicat
- Travailleur handicapé indépendant

Statut employeur

Avez-vous le statut d'employeur ?

Si oui, êtes-vous un employeur public ou privé ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Je suis employeur public
- Je suis employeur privé
- Je n'ai pas le statut d'employeur

Obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés

Votre organisme est-il assujéti à l'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Proportion d'emploi de travailleurs handicapés

Votre organisme emploie-t-il des travailleurs handicapés en proportion au moins égale au pourcentage de l'obligation prévu par la réglementation actuellement en vigueur ?

À vérifier sur <https://lexpol.cloud.pf/>

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Organisme non assujéti - emploi de travailleurs handicapés

Votre organisme n'est pas assujéti à l'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés.

Néanmoins employez-vous au moins un (1) travailleur reconnu handicapé ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Œuvre en faveur des travailleurs handicapés

Votre organisme à but non lucratif œuvre-t-il en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Etablissement de travail protégé

Indiquez de quel type d'établissement de travail protégé il s'agit.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Centre de distribution de travail à domicile

Demande d'aide FIPTH - Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

- Entreprise adaptée
- ESAT - établissement ou service d'aide par le travail

Identité responsable de l'organisme demandeur

Identité responsable organisme

Indiquez les nom(s) et prénom(s) du responsable de l'organisme demandeur, tels qu'inscrits sur le titre d'identité demandé plus bas dans ce formulaire.

Les titres d'identité acceptés sont : la carte nationale d'identité ou le passeport à jour.

Localisation demandeur

Archipel

Indiquez l'archipel où se situe le siège social de l'organisme demandeur.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- IDV - Îles du Vent
- ISLV - Îles sous le Vent
- AUS - Îles Australes
- MAR - Îles Marquises
- TMG - Îles Tuamotu - Gambier

IDV - Île

Archipel des Îles du Vent - Indiquez l'île où se situe le siège social de l'organisme demandeur.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- MOOREA - MAIAO
- MEHETIA
- TAHITI
- TETIAROA

Commune Tahiti

Indiquez la commune où se situe le siège social de l'organisme demandeur.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ARUE
- FA'A'A
- HITIAA O TE RA
- MAHINA
- PAEA
- PAPARA
- PAPEETE
- PIRAE

Demande d'aide FIPTH - Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

- PUNAAUIA
- TAIARAPU-EST
- TAIARAPU-OUEST
- TEVA I UTA

Quartier Papeete

Indiquez si le quartier où se trouve votre établissement se trouve dans l'une de ces zones :

- Fare Ute/Motu Uta ;
- Tipaerui ;
- Titioro ;
- ou ZI Papeava.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

OBJET DE LA DEMANDE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Descriptif projet

Téléversez une fiche descriptive du projet objet de la demande d'aide (aménagement, embauche, création de poste, etc.) selon le modèle proposé.

Nature des dépenses éligibles

Indiquez la nature des dépenses éligibles à la demande d'aide financière.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Acquisition de matériel professionnel spécifique nécessaire à l'exercice ou à l'accès à une activité professionnelle
- Aménagement de locaux de travail
- Aménagement de postes de travail
- Aménagement du poste de travail à domicile (télétravail ou statut de travailleur handicapé indépendant)
- Création, développement ou pérennisation d'établissements de travail protégé
- Participation à des actions de formation professionnelle spécifiquement destinées à des travailleurs handicapés
- Participation à des actions de formation professionnelle nécessitant une adaptation particulière de l'environnement, des contenus ou des modalités d'accueil
- Autre action favorisant l'accès ou le maintien en emploi des personnes handicapées

Autre action

Indiquez la ou les autre(s) action(s) favorisant l'accès ou le maintien en emploi des personnes handicapées pour la(les)quelle(s) vous demander une aide.

Salariés concernés

L'objet de votre demande d'aide bénéficiera-t-il à des salariés de votre organisme ?

Demande d'aide FIPTH - Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Cochez la mention applicable

Oui

Non

PIÈCES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

Titre d'identité du responsable

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'existence

Téléversez un justificatif d'existence légale de l'établissement ou de la structure (statuts, récépissé de déclaration, attestation Registre du Commerce et des Sociétés - extrait kbis...).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Inscription RTE (ISPF)

Téléversez une attestation d'inscription au répertoire territorial des entreprises (RTE) ou équivalent, disponible auprès de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de régularité des cotisations sociales / attestation de non affiliation

Téléversez une attestation de régularité des cotisations sociales délivrée par la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS), ou à défaut une attestation de non affiliation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de régularité fiscale de la DICP

Téléversez une attestation de régularité fiscale délivrée par la Direction des Impôts et des Contributions Publiques (DICP).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB organisme

Téléversez le RIB de l'organisme demandeur.

JUSTIFICATIFS EMPLOYEUR

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Contrat(s) de travail

Téléversez le ou les contrats de travail du ou des travailleurs handicapés concernés par la dépense objet de la demande d'aide.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Notification(s) COTOREP

Téléversez la notification de décision COTOREP de chaque salarié concerné par l'objet de la demande d'aide.

JUSTIFICATIFS TRAVAILLEURS HANDICAPÉS INDÉPENDANTS

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Demande d'aide FIPTH - Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Vous indiquez être un travailleur handicapé indépendant.

Téléversez votre notification de décision COTOREP attestant de votre reconnaissance en tant que Travailleur Handicapé de la COTOREP.

L'attestation doit être à jour pour être prise en compte dans votre dossier de demande d'aide.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Descriptif activité

Téléversez une présentation sommaire de l'activité exercée ou envisagée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation d'affiliation régime social

Téléversez une attestation d'affiliation à un régime social en tant que patenté ou indépendant.

BUDGET PRÉVISIONNEL & JUSTIFICATIFS PROJETS DE TRAVAUX / INVESTISSEMENT

Budget prévisionnel

BESOINS - Emploi

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Acquisition de matériel professionnel spécifique nécessaire à l'exercice ou à l'accès à une activité professionnelle

Aménagement de locaux de travail

Aménagement de postes de travail

Aménagement du poste de travail à domicile (télétravail ou statut de travailleur handicapé indépendant)

Création, développement ou pérennisation d'établissements de travail protégé

Participation à des actions de formation professionnelle spécifiquement destinées à des travailleurs handicapés

Participation à des actions de formation professionnelle nécessitant une adaptation particulière de l'environnement, des contenus ou des modalités d'accueil

Autre action favorisant l'accès ou le maintien en emploi des personnes handicapées

Autre action favorisant l'accès ou le maintien en emploi des personnes handicapées

BESOINS - Description / poste détaillé

BESOINS - Montant total TTC

Montant exprimé en F CFP.

RESSOURCES (financements) - Part demandée au FIPTH

Montant exprimé en F CFP.

RESSOURCES (financements) - Sources des autres financements

Demande d'aide FIPTH - Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

RESSOURCES (financements) - Autres financements

Montant exprimé en F CFP.

RESSOURCES - Autofinancement

Montant exprimé en F CFP.

BESOINS - Emploi

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Acquisition de matériel professionnel spécifique nécessaire à l'exercice ou à l'accès à une activité professionnelle
- Aménagement de locaux de travail
- Aménagement de postes de travail
- Aménagement du poste de travail à domicile (télétravail ou statut de travailleur handicapé indépendant)
- Création, développement ou pérennisation d'établissements de travail protégé
- Participation à des actions de formation professionnelle spécifiquement destinées à des travailleurs handicapés
- Participation à des actions de formation professionnelle nécessitant une adaptation particulière de l'environnement, des contenus ou des modalités d'accueil
- Autre action favorisant l'accès ou le maintien en emploi des personnes handicapées

Autre action favorisant l'accès ou le maintien en emploi des personnes handicapées

BESOINS - Description / poste détaillé

BESOINS - Montant total TTC

Montant exprimé en F CFP.

RESSOURCES (financements) - Part demandée au FIPTH

Montant exprimé en F CFP.

RESSOURCES (financements) - Sources des autres financements

RESSOURCES (financements) - Autres financements

Montant exprimé en F CFP.

RESSOURCES - Autofinancement

Montant exprimé en F CFP.

Demande d'aide FIPTH - Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

BESOINS - Emploi

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Acquisition de matériel professionnel spécifique nécessaire à l'exercice ou à l'accès à une activité professionnelle
- Aménagement de locaux de travail
- Aménagement de postes de travail
- Aménagement du poste de travail à domicile (télétravail ou statut de travailleur handicapé indépendant)
- Création, développement ou pérennisation d'établissements de travail protégé
- Participation à des actions de formation professionnelle spécifiquement destinées à des travailleurs handicapés
- Participation à des actions de formation professionnelle nécessitant une adaptation particulière de l'environnement, des contenus ou des modalités d'accueil
- Autre action favorisant l'accès ou le maintien en emploi des personnes handicapées

Autre action favorisant l'accès ou le maintien en emploi des personnes handicapées

BESOINS - Description / poste détaillé

BESOINS - Montant total TTC

Montant exprimé en F CFP.

RESSOURCES (financements) - Part demandée au FIPTH

Montant exprimé en F CFP.

RESSOURCES (financements) - Sources des autres financements

RESSOURCES (financements) - Autres financements

Montant exprimé en F CFP.

RESSOURCES - Autofinancement

Montant exprimé en F CFP.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Devis

Téléversez les devis détaillés des dépenses prévues dont les montants concernent la demande d'aide FIPTH. Deux devis comparatifs minimum sont attendus pour chaque poste de dépense prévu.

! IMPORTANT !

Toute dépense engagée avant la réception de la décision attributive émise par le Comité consultatif pour l'inclusion professionnelle ne sera pas prise en

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Pièces complémentaires

Le Service de l'Emploi ainsi que le Comité consultatif pour l'inclusion professionnelle (CCIP) prévu par l'arrêté n° 1719 CM du 11 septembre 2025 peuvent, si nécessaire, demander des pièces complémentaires strictement liées à l'objet de la demande et justifiées par les exigences de son instruction.

Par exemple, il peut s'agir d'un bilan fonctionnel établi par un professionnel compétent, afin de vérifier l'adéquation des aménagements et équipements professionnels spécifiques sollicités avec les besoins de la personne concernée.